RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté portant composition du jury du concours interne commun pour le recrutement dans le premier grade de secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
Session 2022

LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L325-1 et suivants ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;

Vu le décret n° 94-1017 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2010-1152 du 29 septembre 2010 relatif aux secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 18 février 2009 modifiant l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 modifié par l'arrêté du 1er décembre 2014 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans les corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 03 février 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

ARRÊTE :

Article 1er : Le jury du concours interne commun pour le recrutement dans le premier grade dans le corps de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, session 2022, est composé comme suit :

Président : Monsieur Jean-Pierre THEROSIET, AAHC, chef de la Division des élèves, des personnels accompagnants et des pensions, Rectorat

Vice-présidente : Madame Corine HOAREAU, APAE, coordonnatrice RH de proximité, Rectorat

Membres :

Madame Myriam BOUCHIH, APAE, CROUS
Madame Georgia BREZE, proviseure adjointe, Lycée Lislet Geoffroy
Monsieur Frédéric CAPELOTAR, APAE, Lycée Bel Air
Monsieur Jimmy FERRERE, SAENES classe exceptionnelle, Lycée Les Avirons
Monsieur Jean-François LEBIHAN, principal adjoint, Collège Elie Wiesel du Chaudron
Monsieur Julien LEBON, SAENES classe exceptionnelle, Collège Montgaillard
Madame Fatou NDONG, AAE, Collège Amiral Pierre Bouvet
Monsieur Sébastien POTIER, APAE, Collège Hegésippe Hoarau
Madame Julia SOUPRAYEN-TAILAME, SAENES classe exceptionnelle, Université
Madame Corinne SPAGNOL, SAENES classe exceptionnelle, Rectorat
Madame Emmanuelle VITRY, AAE, Lycée Mémona Hintermann-Affejee

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de la Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 avril 2022

Pour la Rectrice et par délégation,

Le secrétaire général adjoint

SIGNÉ

Erwan POLARD